

# LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT SELON VOTRE STATUT

## VOUS ETES SALARIE(E)

**Votre formation peut être prise en charge au titre du:**

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- CPF de Transition
- Plan de développement des Compétences
- Promotion par l'Alternance Pro-A

## VOUS ETES AGENT DE L'ETAT

**Votre formation peut être prise en charge au titre du:**

- Compte Personnel de Formation (CPF)

## VOUS ETES INTERIMAIRE

**Votre formation peut être prise en charge au titre du:**

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- CPF de Transition
- Plan de développement des Compétences
- Contrat de professionnalisation

## VOUS ETES SALARIE(E) EN COURS DE LICENCIEMENT

**Votre formation peut être prise en charge au titre du:**

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Contrat de Sécurisation Professionnel (CSP)  
(pour les entreprises de moins de 1000 salariés)
- Congé de reclassement (pour les entreprises de plus de 1000 salariés)

## VOUS ETES DEMANDEUR D'EMPLOI

**Votre formation peut être prise en charge au titre du:**

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Aide Individuelle à la Formation (AIF)
- Action de Formation Préalable au recrutement (AFPR)
- Action de formation conventionnée (AFC)
- Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI)
- Contrat de professionnalisation